



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 novembre 2023, les résolutions suivantes :

- Résolution n° C-2023-1167 autorisant un projet particulier impliquant les lots 5 426 238, 5 426 240, 5 426 242, 5 426 248 et 1 206 369 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue de Sienné, pour autoriser une habitation multifamiliale de quatre logements implantés côte à côte, comportant une piscine par logement ainsi qu'une case de stationnement en cour avant principale;
- Résolution n° C-2023-1168 autorisant un projet particulier impliquant le terrain situé au 101 Grande Allée, pour autoriser un accès au sous-sol du bâtiment en cour avant secondaire à 4,6 m de la ligne avant secondaire et comportant un revêtement extérieur de déclin de vinyle.

Ces résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposées dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 27 décembre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière